



?? Caution du dirigeant : quelle place pour l'épouse ?

Jurisprudence publié le **24/03/2023**, vu **1394 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Parce qu'ils estiment que la banque n'a pas suffisamment mis en garde leurs épouses respectives, le dirigeant et l'associé d'une société refusent d'exécuter leurs engagements de caution.

Le dirigeant et l'un des associés d'une société prennent, individuellement, un engagement de caution pour garantir l'ouverture d'une ligne de crédit accordée par une banque à leur société.

Leurs épouses respectives, avec lesquelles ils sont unis sans contrat de mariage, consentent à ces engagements.

A la suite de la mise en liquidation judiciaire de la société, la banque se retourne contre les cautions.

Ce que celles-ci contestent, et pour cause : en consentant aux cautionnements pris par leurs conjoints, les 2 épouses ont permis à la banque d'étendre son droit de poursuite aux biens communs du couple.

En d'autres termes, la banque peut désormais, en cas d'impayés, décider de saisir les biens communs de chaque couple.

Un consentement fort de conséquences, qui justifie donc que la banque soit tenue d'informer et de mettre en garde non seulement les cautions elles-mêmes, ce qu'elle a fait, mais également leurs épouses... ce qu'elle n'a pas fait !

Par conséquent, la banque ne peut, selon les cautions, exiger l'exécution de leurs engagements à son égard.

« Faux » rétorque le juge : le fait que les épouses aient consenti aux cautionnements pris par leurs conjoints ne leur a pas conféré la qualité de parties à l'acte de caution.

La banque n'avait donc ni à les informer, ni à les mettre en garde, et peut dès lors valablement réclamer l'exécution des cautionnements.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

Pour plus d'infos : [Que risque le dirigeant de société qui se porte caution ?](#)

Voir aussi notre guide : [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
 - [Rémunérer un gérant de SARL](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Gérer un compte courant d'associé](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment protéger ses biens personnels en cas de création d'entreprise ?](#)
 - [Divorce et entreprise : quelles conséquences ?](#)
 - [Décès du dirigeant : que devient l'entreprise ?](#)
 - [Entrepreneur individuel : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?](#)
 - [EIRL ou déclaration d'insaisissabilité ?](#)
 - [Déclaration d'insaisissabilité : comment l'effectuer ?](#)
 - [Société : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?](#)
 - [SCI ou nom propre : lequel choisir ?](#)
 - [Comment faire annuler un acte de caution ?](#)
 - [Que devient la caution en cas de procédure collective ?](#)
 - [Quels sont les recours d'une caution avant le paiement ?](#)
 - [Quels sont les recours d'une caution après le paiement ?](#)